CSN
unité
Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca
Conseil central du Montréal métropolitain CSN
Février 2009
Volume 23, numéro 2
Résidence Navarro
Grève générale illimitée
Mobilisation
page 6
8 mars 2009 :
On se prépare
page 8
Février :
Mois de l'histoire des Noirs
page 9

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
est publié à 3100 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable : Dominique Daigneault par intérim
Coordination et rédaction : Anne Leblanc
Conception graphique : Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Linda Rodrigue
Photographies : Michel Giroux, Anne Leblanc
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
linda.rodrigue@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Février

2, 3 et 4
Exécutif syndical I

4
Assemblée générale

9,10 et 11
Exécutif syndical II
Préalable :
Exécutif syndical I

12
Secrétariat préalable :
Exécutif syndical I

16 et 17
Délégué-es
de département

18 et 19
Department steward

23 et 24
Introduction à la santé sécurité et à la protection de l'environnement

21, 22, 28 et 1er Mars
Préparation à la retraite

24, 25 et 26
Accidents et maladies du travail

Coup d'oeil sur l'assemblée générale

Une autre année en mouvement...

Gaétan Châteauneuf, président du CCMM

Après avoir souhaité une bonne et heureuse année 2009 à tous et toutes les délégué-es, le président du conseil central, Gaétan Châteauneuf, a fait un bref retour sur les faits saillants de ce début d'année. Il a entre autres souligné la rentrée parlementaire du premier député de Québec Solidaire à l'Assemblée nationale, Amir Kadhir. Il a aussi rappelé que cette élection est le fruit de plusieurs années de travail auxquelles le CCMM a largement contribué. Côté fédéral, c'est en février que nous verrons les développements quant à la viabilité du gouvernement de coalition, et ce, à la suite du départ de Stéphane Dion, en tant que chef du Parti libéral du Canada et de l'arrivée de Michael Ignatieff. Par la suite, le président du CCMM a prévenu l'assemblée que la crise économique et ses conséquences sauront sûrement nous tenir occupés cette année.

Les conflits à Montréal

Gaétan Châteauneuf a fait un survol de la situation quant aux quatre conflits ayant cours en ce moment à Montréal. Malheureusement, aucun règlement n'est encore survenu mais les syndiqué-es tiennent bon. L'assemblée a reçu le STT des centres d'hébergement privés du grand Montréal - section Résidence Navarro, en grève générale illimitée depuis le 17 décembre 2008.

Lorraine Guay, Bruce Katz

Nos invités

Le massacre en Palestine appelle la solidarité et c'est dans cet esprit que l'assemblée générale a reçu Lorraine Guay, de la Coalition pour la justice et la paix en Palestine, et Bruce Katz, du groupe Palestiniens et Juifs unis. Ils ont livré un touchant plaidoyer en faveur du peuple palestinien dont la vie est devenue intolérable à cause des violations incessantes des droits par Israël. Une manifestation d'appui à la Palestine a eu lieu, le 10 janvier dernier.

La Fondation Salvador Allende Montréal, créée par des Chiliens d'origine et des Québécois, s'est donnée comme mission de préserver et de transmettre l'héritage de ce président chilien qui rêvait d'une société plus juste, solidaire et fraternelle. Comme premier geste, la fondation inaugurera, en septembre 2009, une œuvre en l'honneur de Allende réalisée par un artiste québécois, et ce, en collaboration avec la Ville de Montréal. Yves Laneuville, salarié retraité du CCMM, était présent afin de nous transmettre ces informations et de solliciter un appui financier.

Yves Laneuville

Bonne nouvelle

Une bonne nouvelle en ce début d'année, le gouvernement du Québec a suspendu la mise en vigueur du règlement sur les cliniques médicales spécialisées qui devait être appliqué le 9 janvier. La CSN et la FTQ avaient fait cette demande de suspension en attendant que la cour se prononce sur la contestation juridique déposée par les centrales ●

Bienvenue au CCMM - CSN

Bienvenue à toutes les travailleuses et travailleurs qui ont récemment joint les rangs de la CSN :
STT des centres de la petite enfance de Montréal et Laval - Section CPE La Ruche,
STT de LAVO Ltée, affilié depuis 1989, les techniciennes se sont jointes au syndicat CSN,
STT de l'alimentation de Saint-Laurent, Marché Jean-Marc Gravel et fils,
STT du Quality Inn Centre-ville,
Et le STT de Numesh Inc.

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

éditorial

Le privé dans la santé, poursuivons la lutte !

Par Dominique Daigneault
2e vice-présidence du CCMM-CSN

Le 9 janvier 2009, le Québec est venu bien près de disposer d'un des systèmes de santé à deux vitesses les plus avancés au Canada. Mais heureusement, le gouvernement du Québec a finalement répondu positivement à la demande de la CSN et de la FTQ à l'effet de suspendre la mise en œuvre du règlement sur les cliniques médicales spécialisées. Les deux centrales ont en effet intenté un recours devant la Cour supérieure afin que ce règlement soit déclaré nul, entre autres, parce qu'il contrevient à plusieurs dispositions de la Loi sur la santé et les services sociaux (voir l'article à ce sujet en page 5). Elles demandaient aussi la suspension de l'application du règlement en attendant le jugement de la Cour supérieure.

Une stratégie de privatisation sur plusieurs années

Lorsqu'il s'est fait élire en 2003, le gouvernement Charest avait fait de la santé, SA priorité. Il promettait à l'époque de faire disparaître toutes les listes d'attente en un coup de baguette magique. Dans les faits, ce qu'il est en train de faire disparaître, c'est le caractère public de notre système de santé !

Depuis son premier mandat, le gouvernement libéral s'est appliqué à mettre en place une stratégie globale réunissant les conditions légales et juridiques permettant la privatisation des services en matière de soins de santé. Rappelons d'abord les odieuses lois adoptées pour la plupart, sous le bâillon, qui ont notamment conduit, à la fusion des établissements de santé et des accréditations syndicales. Puis, en 2005, alors que les mouvements syndical et populaire en avaient plein les bras avec le bourbier lié à l'application de ces lois, un jugement de la Cour suprême (l'Arrêt Chaoulli) est venu compliquer davantage la situation, entre autres, en invalidant l'interdiction de conclure un contrat d'assurance privée pour des soins normalement couverts par les régimes d'assurance publique d'hospitalisation et de maladie. Le ministre de l'époque, Philippe Couillard s'était voulu rassurant en adoptant la loi 33 à la suite du jugement, disant vouloir préserver et renforcer le régime public, en ouvrant au secteur privé « seulement » les chirurgies du genou, de la hanche et de la cataracte. Nous n'étions pas dupes. Nous nous doutions bien que le « bon docteur » Couillard allait utiliser ce levier pour avancer encore plus loin dans son projet de privatisation. C'est exactement ce qui s'est passé avec l'adoption du règlement présentement contesté par la CSN et la FTQ. Celui-ci a été adopté en plein été et sans débat public, et ce, quelques jours avant que Philippe Couillard démissionne pour aller travailler pour le fonds d'investissement privé en santé Persistence Capital Partners !

Ce cadeau au secteur privé et au lobby de l'assurance aura de nombreux impacts sur notre système public de soins de santé. D'abord, il nous fera passer d'un système axé sur la réponse aux besoins en matière de soins de santé à un système dont l'accès est déterminé par la grosseur du portefeuille. Ensuite, en détournant des ressources vers les cliniques médicales privées, il assènera un dur coup au réseau public déjà confronté à une grave pénurie de main-d'œuvre. Mais il y a plus ! Le secteur public ne sera pas le seul touché. En effet, les primes des assurances collectives devront être revues à la hausse. Déjà, le coût moyen des régimes privés d'assurance collective a explosé (110 % en moyenne depuis dix ans). Des groupes de travailleurs et de travailleuses ont été contraints d'abandonner leur régime et d'autres ont dû réduire leur protection à la suite de ces augmentations. Qu'en sera-t-il si l'on ajoute de nouvelles interventions chirurgicales ?

Des actions nécessaires

Nous saluons l'initiative de la CSN et de la FTQ. Il nous faudra cependant redoubler de vigilance pour contrer la privatisation de nos services de santé. Et pour ce faire, il faut poursuivre nos efforts d'information et de sensibilisation. Les actions que nous menons dans le cadre de la campagne *Le public, c'est la santé pour tout le monde !* devront s'intensifier. N'hésitez pas à contacter le conseil central afin que nous puissions rencontrer les membres des syndicats et clarifier certains des enjeux majeurs liés à ce choix de société. Nous devons travailler à élargir nos alliances afin de disposer du rapport de force nécessaire à la préservation du caractère public de notre système de santé ●

Services en santé mentale à Montréal

Une réorganisation mal faite et qui fait mal !

En juin 2005, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), alors dirigé par Philippe Couillard, produisait un plan d'action afin de réorganiser les services en santé mentale. Selon ce document intitulé *La Force des liens*, l'objectif principal était de répondre à une demande d'harmonisation des niveaux d'intervention en santé mentale (communément appelé : première, deuxième et troisième ligne) en favorisant la mise en place d'équipes de professionnels dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS). C'est l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSS) qui a reçu le mandat de mise en œuvre.

Depuis maintenant trois ans, les services en santé mentale subissent des changements qui ont des impacts majeurs sur la clientèle et sur le travail des intervenants. Bien que l'on ne puisse pas être en désaccord avec le principe d'une plus grande accessibilité aux services à la population éprouvant des problèmes de santé mentale et avec une offre de services de première ligne dans l'environnement immédiat des personnes souffrantes, plusieurs ont de très grandes réticences quant à la manière de faire.

Divers ingrédients sont nécessaires pour faire de cette transformation une réussite. On dénote toutefois de nombreuses failles dans la recette de base. Au premier chef, l'adhésion au plan d'action des omnipraticiens et des groupes de médecine familiale est difficile à obtenir : trop peu de médecins s'y joignent, la clientèle est trop lourde, elle effraie.

Dans le plan initial, plusieurs professionnels du réseau œuvrant dans les centres hospitaliers psychiatriques devaient être transférés dans les CSSS afin d'offrir une expertise en première ligne. Mais pénurie de personnel oblige, plusieurs intervenants ne seront jamais transférés. Certes, les CSSS obtiendront de grosses sommes d'argent de cette réorganisation financière mais ils devront faire appel à des jeunes intervenants peu formés en psychiatrie qui devront travailler avec une clientèle de plus en plus compliquée à traiter. De ce fait, qui offrira le soutien clinique nécessaire alors que les intervenants du système de santé subissent actuellement d'une augmentation de leur charge de travail ? Qui assurera la continuité des soins ? Ces questions restent sans réponse.

Qui payera le prix de cette réorganisation ? Sans contredit la clientèle. Déjà une étude de l'Institut Fraser publiée dans *La Presse*, en novembre 2007, démontrait que les délais d'attente en psychiatrie s'allongeaient. *Le Devoir*, en octobre dernier, faisait état des difficultés toujours grandissantes quant à l'accessibilité aux services, entre autres, à cause du manque de personnel dans les CSSS et que soi-disant la clientèle n'est pas assez « malade » pour les hôpitaux psychiatriques.

Les intervenants payeront aussi le prix. D'abord, on leur impose cette nouvelle vision des services sans clairement les consulter et sans considérer leur expertise, ce qui aurait pourtant facilité leur adhésion. Une grande majorité des professionnels du réseau se sont d'ailleurs publiquement manifestés, au printemps 2006, pour soulever leurs préoccupations face à l'application du plan d'action. Malgré une réponse « attentive » des politiciens, rien ne s'est fait concrètement. On leur impose toujours des transferts ou une réorientation de carrière dans les centres hospitaliers d'origine.

L'ensemble des organisations syndicales (APTS, FIQ, FP, FSSS, SCFP et le CCMM), regroupées en comité de travail intersyndical en santé mentale, souhaitait signer un protocole régional de transfert des ressources afin de protéger les droits de tous les salarié-es impliqués et pour que tous ces changements se fassent sans arbitraire. Le comité intersyndical a eu droit à un refus catégorique de la part des employeurs sous prétexte que chacun des corridors de services avait ses propres réalités.

Ce plan d'action n'est finalement qu'une réorganisation administrative, laquelle a comme but de réduire les budgets de fonctionnement des uns pour en donner plus aux autres. Aujourd'hui, les divers intervenants et intervenantes ont de plus en plus la certitude que l'objectif principal ne sera pas atteint. Plus de trois ans après le dépôt du cadre de référence, plusieurs problèmes ne sont toujours pas résolus, plusieurs fils ne sont pas attachés et pourtant, la réorganisation se fait coûte que coûte !

Caroline Tremblay
Responsable du Front de lutte santé et services sociaux CCMM

Privatisation des soins de santé

Une suspension qui nous réjouit !

L'été dernier, alors que Philippe Couillard était encore ministre de la Santé et des Services sociaux, un règlement ministériel permettant aux cliniques médicales spécialisées (CMS) de réaliser un nombre accru de chirurgies a été adopté par le gouvernement Charest.

Le règlement

Ces cliniques, création de la loi 33 (adoptée sous le bâillon en décembre 2006) devaient, à l'origine, accueillir les chirurgies pour lesquelles les délais d'attente étaient trop longs dans le système public. De ce fait, selon les prétentions du gouvernement, l'accès aux soins était facilité. Trois interventions avaient alors été sélectionnées : hanche, genou et cataracte. Avec le nouveau règlement, l'éventail des chirurgies admissibles est élargi, le critère du délai d'attente est écarté et les opérations peuvent être pratiquées par des médecins non participants. En clair, cela signifie que même s'il n'y a pas de liste d'attente pour un certain type d'opération, une CMS peut devenir sous-traitant d'un centre hospitalier, et ce, à même les budgets de l'hôpital (prenons pour exemple le contrat donné à la clinique Rockland MD financé par l'hôpital Sacré-Cœur). De plus, les cliniques médicales spécialisées se voient octroyer, avec ce règlement, le droit d'héberger des patients pour les traitements postopératoires de 24 heures ou plus. Il se pourrait alors que nous assistions au passage de statut de clinique à celui d'hôpitaux privés.

Philippe Couillard, soutenait à l'époque que le privé devait venir en appui au réseau public que pour en « garantir l'accès ». Mais avec l'adoption de ce règlement, le constat devenait tout autre : le train de la privatisation file à toute allure dans le système de santé au Québec.

La bonne nouvelle

Déterminée à poursuivre la lutte pour préserver le réseau public, la CSN, dans le cadre de la campagne « *Le public, la santé pour tout le monde* » a, conjointement avec la FTQ, déposé devant la Cour supérieure une requête pour faire déclarer nul et ultra vires (signifiant : « au-delà des pouvoirs ») le règlement sur les cliniques médicales spécialisées qui devait entrer en vigueur le 9 janvier dernier. En marge de cette contestation, les deux organisations syndicales demandaient au gouvernement de suspendre l'application du règlement jusqu'à ce que la cour se soit prononcée. Contre toutes attentes, le gouvernement a annoncé, le 7 janvier dernier, sa décision de suspendre le règlement jusqu'au 30 septembre 2009. Il est à souhaiter que d'ici là, la Cour supérieure ait rendu une décision en notre faveur et que ce règlement ne puisse jamais entrer en vigueur ●

Capsule environnement

Un logo pour le Comité environnement et développement durable !

Préparez vos prunelles, le nouveau logo de votre comité environnement et développement durable se répandra bientôt comme une bonne nouvelle ! C'est la conceptrice designer Nicole Labelle qui a créé ce formidable logo, lequel doit représenter le mieux possible les valeurs défendues par le comité. Il permet d'illustrer l'équilibre entre les trois aspects du développement durable (économique, social, environnemental), de même que l'idée d'un mouvement. Il rappelle une étampe de certification, le ruban de Möbius (utilisé comme logo des matières recyclables) ainsi que le chaînon de la CSN ! Bravo et merci à Nicole Labelle !

Nathalie Guay
Membre du comité environnement CCMM

Résidence Navarro

Grève générale illimitée

Dans la publicité qu'il fait paraître sur Internet, le groupe propriétaire de ce centre d'hébergement privé de soins de longue durée (CHSLD), fait ainsi la promotion de son établissement : « *Découvrez l'hospitalité et la compétence. Une résidence unique, près de vous et à l'écoute de vos besoins. L'équipe de la résidence Navarro met à votre disposition des infrastructures éprouvées, une gamme complète de services ainsi qu'un personnel courtois, professionnel et disponible* ». Et cela est vrai ! Les travailleuses de la Résidence Navarro se dévouent quotidiennement et prodiguent aux personnes âgées des soins d'excellente qualité. L'employeur n'a aucune hésitation à le reconnaître mais dans le seul but d'attirer la clientèle car dans les faits, il traite les salariées avec très peu de considération.

En plus d'être surchargées, les travailleuses sont très mal rémunérées, elles gagnent entre 9,16 $ et 9,86 $ l'heure, ce qui est bien inférieur aux salaires versés aux autres syndiqués du secteur privé de la FSSS-CSN occupant les mêmes fonctions. Au cours des trois dernières années, les salaires n'ont augmenté que de 1 % et l'offre de l'employeur, dans la présente négociation, est peu alléchante. Celui-ci demande une convention de cinq ans assortie d'augmentations salariales variant de 1,5 % à 2 % par année (2008 à 2013). Et il a eu la grandeur d'âme de bonifier, pour la dernière année de la convention, de 0,5 % !

Récemment, la Commission des relations du travail (CRT) a ordonné aux parties de déposer une offre améliorée devant le conciliateur. L'employeur a fait ses devoirs mais il a omis d'intégrer le mot « amélioration » dans son offre. Il n'a fait aucune mention de la surcharge de travail et en plus, il a ajouté quatre nouvelles demandes concernant la liberté syndicale.

C'est donc en réaction à tout ce mépris et écœurées par la mauvaise foi de l'employeur que, le 17 décembre dernier, le STT des centres d'hébergement du grand Montréal – section Résidence Navarro, a déclenché une grève générale illimitée. Les services essentiels sont assurés à 90 % pour les deux pavillons de l'établissement qui comptent 250 résidants. Les 155 travailleuses souhaitent faire avancer rapidement la négociation ●

Guy Trichard, président du syndicat et Jamal E. Billah, gréviste, lors de l'assemblée générale du CCMM, le 7 janvier dernier

Grévistes du STT des centres d'hébergement du grand Montréal - section Résidence Navarro

Trois syndicats, trois employeurs, trois conflits

Une évidence : l'entêtement des patrons

Les membres du STT Four Points Sheraton, du SEE de la Société des casinos du Québec, unité agents de sécurité et du STT de Maison l'Échelon bataillent encore. Depuis des semaines, voire des mois, ces travailleuses et travailleurs sont sur le trottoir pour le respect et la reconnaissance. Tous poursuivent le même objectif : signer une convention collective satisfaisante.

Le cœur des litiges

Ce ne sont ni le courage et la ténacité des grévistes pas plus que la justesse de leurs revendications qui font défaut dans ces conflits. L'obstacle majeur est l'entêtement des employeurs. Que ce soit par le refus d'accéder à une demande d'augmentation de salaire décente, le refus de maintenir un horaire de travail qui convient à tous depuis fort longtemps ou encore le refus de diminuer une charge de travail devenue trop lourde à cause des nouvelles exigences de la profession, les employeurs veulent tous démontrer que ce sont eux qui mènent la barque. Ils préfèrent oublier que sans la présence des travailleuses et des travailleurs dans leur établissement, ils ne sont rien ! Ils préfèrent nier que sans le travail assidu et constant des salarié-es, ils ne récolteraient pas les recettes financières nécessaires à la survie de leur entreprise ou encore ils ne seraient pas en mesure de livrer les services promis.

Casser le syndicat

Aussi, pour certains patrons, « l'objectif de la négociation » est de casser le syndicat, d'isoler et d'intimider les travailleurs. Et pour arriver à leurs fins tous les moyens sont bons : cela va du refus de s'asseoir à la table de négociation jusqu'à lancer des seaux d'eau sur les piqueteuses et piqueteurs, en passant par la multiplication des requêtes en injonction pour empêcher les syndiqué-es d'exercer leur droit de grève.

Que cela cesse !

Pour que cela cesse et que leur conflit respectif se règle, les grévistes continuent la mobilisation, jour après jour, et font preuve d'une imagination débordante dans la réalisation de leurs activités de visibilité. Aussi, l'appui indéfectible des syndicats affiliés au conseil central est essentiel pour eux. Par exemple, la campagne du 25 $ de solidarité, récemment déclenchée pour le Four Points Sheraton et pour les agents de sécurité du casino, va bon train et cet appui financier est d'un grand secours pour les grévistes. Mais l'argent n'est pas tout, un petit 15 minutes de solidarité sur un piquet de grève apporterait sûrement une « mégadose » d'encouragement aux syndiqué-es (toutes les coordonnées des syndicats en conflits sont disponibles au CCMM) ●

Unies, mobilisées et certaines d'avancer !

JIF – 8 mars 2009

Le 8 mars de chaque année est un moment privilégié pour se rappeler les luttes qui ont rapporté des gains aux femmes pour l'atteinte de l'égalité. Le comité de la condition féminine du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) vous invite donc à célébrer la Journée internationale des femmes en participant aux activités régionales et en organisant des activités de toutes sortes dans vos syndicats. *Unies, mobilisées et certaines d'avancer !* est le thème qui a été retenu pour le 8 mars 2009. Ce thème se veut porteur de l'implication sociale des femmes et de la vigilance à maintenir face à la montée de la droite.

Huguette Latulippe, Promotion, Illustration : Marie-Eve Tremblay

Les activités

Le jeudi, 5 mars 2009
L'Intersyndicale des femmes du Montréal métropolitain vous invite à un 6 à 8, à l'Espace Dell'Arte. Une rencontre conviviale au son d'une douce musique. Coût du billet 15 $.

Le jeudi, 12 mars 2009
La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) soulignera la Journée Internationale des femmes avec la présentation de la pièce de théâtre *Des monologues du vagin,* par la troupe Chrysanthemum Tea Productions (finissantes du Collège Dawson). Coût du billet 10 $.

Les épinglettes du 8 mars 2009

Faites vite, elles partent comme des petits pains chauds ! Vous pouvez vous en procurer, au coût de 2,50 $ l'unité, en remplissant le bon de commande joint à cet envoi du journal.

Pour toute information supplémentaire sur les activités et le matériel veuillez communiquer avec Line Riendeau, à l' accueil du CCMM, au 514 598-2021 ●

Harcèlement psychologique au travail

Où en sommes-nous ?

Le 1er juin 2004, après des années de revendications et de représentations auprès du gouvernement, entraient en vigueur les dispositions de la Loi sur les normes du travail concernant le harcèlement psychologique au travail. Cinq ans plus tard, où en sommes-nous ?

Les employeurs ont-ils élaboré des politiques pour prévenir le harcèlement psychologique ? Quel travail de prévention a été accompli par les syndicats en termes de prévention ? Que répondent les tribunaux aux plaintes déposées par les travailleuses et les travailleurs ? Qu'en est-il des actions et des décisions de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et de la Commission des lésions professionnelles (CLP) ? Lorsque le harcèlement rend malade, reconnaît-on le harcèlement psychologique à titre de lésion professionnelle ? Prévenir le harcèlement psychologique et être indemnisé pour violence psychologique. : est-ce possible ?

Soucieux d'apporter des réponses à ces questions et curieux de connaître le point de vue des membres, le comité d'action en santé sécurité (CASS) du CCMM, organise, le 28 avril prochain, un colloque d'une journée sur ce thème. Une vingtaine d'invités, provenant du Service juridique et du Service des relations du travail de la CSN, des syndicats locaux, du conseil central, de la Commission des normes du travail, des organisations de défense des non-syndiqués, des centres de recherche universitaire et des intervenants spécialisés en enquête et médiation seront présents.

Inscrivez dès maintenant cet événement à votre agenda. Le programme complet du colloque ainsi que le formulaire d'inscription vous parviendra à la fin du mois de février ●

Février, le mois de l'histoire des Noirs

D'hier à aujourd'hui

Dr Woodson

C'est en 1926 que le Dr Carter G. Woodson, historien américain et grand défenseur des droits civiques, réussit, après plusieurs années de travail, à faire reconnaître aux États-Unis « The Negro History Week » (la semaine de l'histoire des nègres). Février fut choisi parce qu'il correspond au mois d'anniversaire de naissance de deux grands abolitionnistes de l'esclavage : Frederick Douglas et Abraham Lincoln. Et c'est en 1976, dans le cadre des festivités du bicentenaire américain, que la semaine devint le mois de l'histoire des Noirs. Cette histoire est soulignée et célébrée à travers le monde. Au Québec, c'est en novembre 2006 que l'Assemblée nationale a adopté la loi proclamant le mois de l'histoire des Noirs, bien que celui-ci soit célébré ici depuis fort longtemps.

À travers le temps, de grands noms ont marqué l'histoire de la lutte pour l'émancipation des Noirs, entre autres : Nelson Mandela (Afrique du Sud), Jean-Jacques Dessalines (Haïti) et Martin Luther King (États-Unis). Tous ont fait preuve d'un courage immense et ont démontré l'attachement indéfectible qu'ils portaient et portent encore à la cause des Noirs, et ce, en utilisant tous les moyens possibles. En commençant par Rosa Parks, mère du mouvement des droits civiques aux États-Unis, qui refusa de céder sa place à un passager blanc à Montgomery-Alabama, en 1955. Le geste de cette jeune couturière signale le début de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis. Aussi, lors des jeux olympiques de Mexico en 1968, Tommie Smith et John Carlos, athlètes noirs américains, avaient choisi de donner, par une image fracassante, un autre sens à la cérémonie de remise des médailles. Poings gantés et têtes baissées, ils voulaient affirmer devant le monde la force et l'unité du peuple noir.

Aujourd'hui, à l'instar du Dr Woodson, bon nombre de citoyennes et citoyens, d'organisations syndicales, politiques et communautaires s'emploient à combattre le racisme et les préjugés envers la communauté noire. Au quotidien et sans fracas, dans toutes les sphères de la société des voix s'élèvent et des gestes se posent afin que cesse la discrimination sous toutes ses formes et pour que la contribution des Noirs au développement de notre société soit reconnue au même titre que celle de tous les autres citoyens. À plus grande échelle, l'élection de Barack Obama à la présidence américaine, chose à laquelle il aurait été impossible de croire il n'y a pas si longtemps, démontre que le pouvoir de changement réside dans la force des idées auxquelles les progressistes croient et dans les moyens qui sont pris pour multiplier le nombre de ceux et celles qui vont bientôt y croire !

Tommie Smith et John Carlos aux jeux Olympiques de Mexico, en 1968

Zimbabwe

Un pays déchiré

Il est inhabituel qu'un pays de l'Afrique subtropicale défraye les manchettes de nos quotidiens et de ceux des principaux pays industrialisés. Le Zimbabwe l'a fait récemment et pourrait être sur la sellette pour encore un bout de temps. Les élections de mars dernier ont servi aux grandes puissances, les États-Unis et la Grande-Bretagne en tête, à appuyer directement, mais en vain, l'aspirant président Morgan Tsvangirai, chef du Mouvement pour un changement démocratique, au détriment de l'actuel président, Robert G. Mugabe, devenu trop encombrant.

En effet, Robert G. Mugabe est apparu non fréquentable depuis qu'il a appuyé, en 1999, une agressive réforme agraire. Selon Colette Braekman, éminente spécialiste belge de l'Afrique noire, ce ne sont pas tant les violences contre Morgan Tsvangirai et ses partisans ou l'état lamentable du pays tout entier qui inquiètent vraiment : « *Le « crime » d'Harare (capitale du Zimbabwe, NDRL) est ailleurs : la redistribution des terres monopolisées par les fermiers blancs depuis la colonisation est une bombe à retardement qui pourrait déstabiliser d'autres pays d'Afrique australe* ». Et Robert G. Mugabe, au pouvoir depuis plus de vingt ans, a clairement fait de l'expropriation des propriétaires blancs un argument électoral pour rehausser sa popularité.

Cet enjeu est peu connu parce que le relais médiatique des grandes puissances, dont nous avons écho dans nos journaux, offre une couverture des événements plutôt incomplète. Alors que Robert G. Mugabe est aujourd'hui décrit comme étant au mieux, incompétent et au pire comme un fou dangereux, il a pourtant déjà été, avant 1999, dans les bonnes grâces de la communauté internationale. Toujours selon Colette Breackman : « *À l'époque,ses succès et les bonnes relations avec la minorité blanche valurent à M. Mugabe les éloges de la « communauté internationale », qui passa pratiquement sous silence la répression d'une révolte dans le Matabeleland qui fit plus de 10 000 morts* ». En même temps, le « dictateur Mugabe » et son gouvernement avaient développé une politique sociale remarquable, dotant les régions rurales de routes, d'accès à l'eau et à l'électricité, multipliant les cliniques médicales ainsi que les écoles et atteignant un taux d'alphabétisation de 91 %.

Mais aujourd'hui, le pays est en banqueroute, l'espérance de vie est de moins de 37 ans pour les hommes et de 34 ans pour les femmes (il était de 54 ans, tous sexes confondus, en 1995). Le SIDA décime la population active et les enfants, une épidémie de choléra endeuille le pays, l'économie est en ruine avec une spirale hyper-inflationiste hallucinante et les terres sont laissées à l'abandon. Même devant ce constat d'échec, Mugabe s'acharne à rester au pouvoir.

Que fera le peuple zimbabwéen ? Quel sera le comportement du Mouvement pour un changement démocratique ? L'Union africaine et la communauté internationale se mobiliseront-elles concrètement pour venir en aide à ce pays gravement malade ? Toutes ces questions restent encore sans réponse et nul ne peut décider de l'avenir d'une nation à sa place. Mais chose certaine, nous devons rester sensibles et préoccupés par la situation dans ce pays d'Afrique, entre autres, en diffusant le plus largement possible toute l'information dont nous disposons ●

Pierre Bibeau
Responsable comité solidarité internationale CCMM

Contre l'agression d'Israël à Gaza

Marche de solidarité

Environ 10 000 manifestants ont pris d'assaut les rues de Montréal, le samedi, 10 janvier dernier, démontrant ainsi leur solidarité avec le peuple palestinien. Cette manifestation, organisée par La Coalition élargie pour la justice et la paix en Palestine, dénonçait le massacre de la population de Gaza par l'armée israélienne à travers son opération baptisée « plomb durci » : déjà plus de 800 morts dont le quart sont des enfants et au-delà de 4000 blessés. Elle adressait, au gouvernement canadien et à la communauté internationale, les revendications suivantes : L'arrêt de l'agression israélienne contre la population et le retrait de l'armée israélienne du territoire de Gaza ; L'arrêt des tirs de roquettes par le Hamas sur la population civile israélienne et la fin du blocus de Gaza par Israël ; Un cessez-le-feu immédiat et complet ; L'ouverture de la frontière égyptienne pour permettre l'acheminement constant de l'aide humanitaire à la population de Gaza ; Le respect par Israël du droit international, seul capable d'assurer une paix durable fondée sur la justice. Ce droit international comprend : le droit de retour et/ou de compensation pour les réfugiés (conformément à la résolution 194 des Nations Unies) ; la fin de l'occupation des territoires palestiniens depuis plus de 40 ans (conformément à la résolution 242 des Nations Unies) ; le démantèlement des colonies de peuplement juif (conformément à la IVe Convention de Genève) et la démolition du «mur de la honte» (conformément à la décision de la Cour internationale de justice) ●

Manifeste sur l'éducation

Un droit à défendre

Faire de l'éducation publique une priorité nationale : tel est l'objectif de la CSN, de la FNEEQ, de la FEESP et de dix autres organisations syndicales et étudiantes qui ont publié, à la fin de novembre 2008, un manifeste comportant dix propositions qui veulent tracer la voie vers cet objectif.

Ce manifeste est une première. Il est l'aboutissement de plusieurs mois de travail et de rencontres entre les onze organisations représentant le personnel enseignant, de soutien et professionnel ainsi que des étudiantes et étudiants de tous les niveaux du système de l'éducation, du préscolaire à l'universitaire.

Ce manifeste, qui sera diffusé largement dans nos rangs, constitue une base commune d'intervention pour débattre de l'éducation dans l'espace public. Le gouvernement doit réinvestir en éducation et mettre un frein à sa politique de privatisation déguisée. L'éducation est un droit démocratique inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme dont on vient de célébrer les 60 ans. Il est de la responsabilité de l'État d'en assurer l'exercice. L'éducation, c'est l'avenir de nos enfants ainsi qu'un outil précieux pour répondre aux besoins diversifiés des adultes ●

Le manifeste est disponible en version électronique à l'adresse suivante : http://www.csn.qc.ca/Communiques/CommNov08/manifeste.pdf

Flavie Achard
Responsable du comité éducation CCMM

La délocalisation des entreprises

Impacts sur le Québec et réponses syndicales

Selon la croyance populaire, *délocaliser* c'est déplacer l'activité productive des entreprises vers des pays étrangers. Pourtant, dans certains cas, il importe de comprendre que le phénomène des délocalisations peut également se produire au niveau national. Mais le système québécois des relations du travail n'a pas été conçu pour prendre en compte la réalité de ces mouvements de l'activité productive à travers les frontières nationales et internationales. Autrement dit, la mondialisation augmente considérablement les « libertés » économiques des entrepreneurs. Leur but étant de diminuer les coûts de fabrication, les entreprises d'ici peuvent s'en donner à cœur joie puisqu'elles ne font face à aucune législation les empêchant d'externaliser leur production.

La mise en place de législations et de réglementations selon lesquelles il serait coûteux pour les entreprises de délocaliser en leur faisant payer les coûts de reclassement de la main-d'œuvre pourrait-elle constituer une tactique efficace pour contrer le phénomène des délocalisations ? Quel est le pouvoir de négociation détenu par les syndicats afin de combattre ou réduire les impacts de la délocalisation ? Afin de tenter de répondre à ces questions, le comité droit au travail du CCMM, organise une soirée-conférence ayant pour titre : « *Les délocalisations définition du phénomène, portée réelle au Québec et réponses syndicales* ». Le conférencier invité sera monsieur Patrice Jalette, Ph. D., professeur en relations industrielles à l'Université de Montréal et chercheur au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail.

Cette conférence aura lieu, au CCMM, à la salle Michel Chartrand, le lundi, 16 février 2009, à 18 heures. Pour vous inscrire, veuillez contacter Line Riendeau, à l'accueil du CCMM, au 514 598-2021 ●

Alliance syndicats et tiers-monde

Un outil pour tout le monde

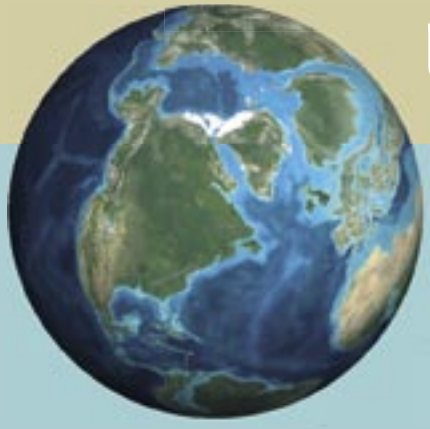

Participer à Alliance syndicats et tiers-monde, c'est contribuer à changer le monde

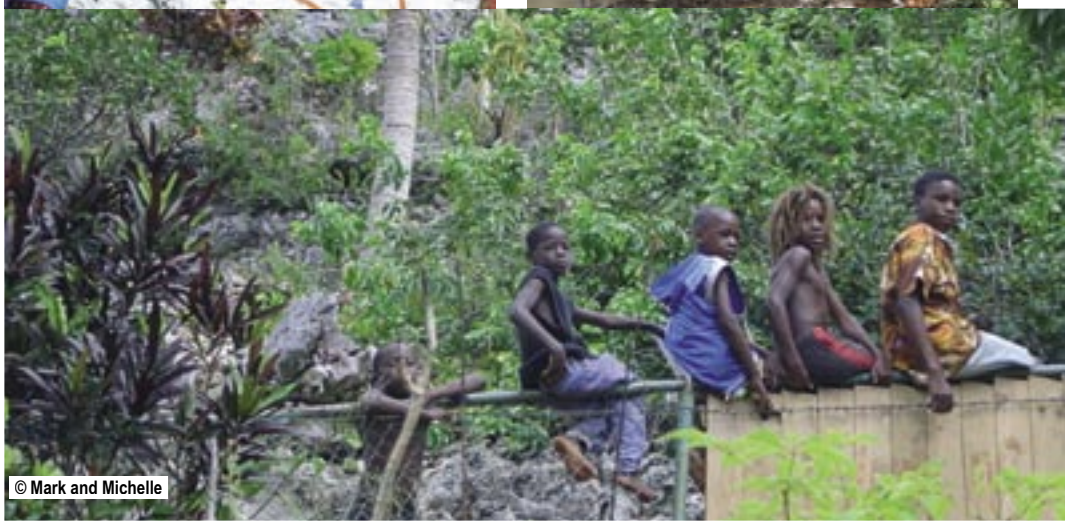

© Mark and Michelle

CSN
Confédération des syndicats nationaux
www.csn.qc.ca